

Centre des Finances publiques
Trésorerie de Chateauneuf du Faou

Comment nous contacter ?



Par messagerie :
t029007@dgfip.finances.gouv.fr



Par téléphone du lundi au vendredi :
02 98 81 72 28



En prenant rendez-vous :
par téléphone

Si vous contestez votre facture locale, vous devez vous adresser au service mentionné sur ce document.

Nos horaires de réception

A compter du 1^{er} Octobre 2020

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	13h - 16h
Mardi	8h30 - 12h	13h - 16h
Mercredi	8h30 - 12h	
Jeudi	8h30 - 12h	13h - 16h

Sans RDV Uniquement sur RDV

Pour payer en espèces (maximum 300 €), rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo :



Centre des Finances publiques
Trésorerie de Chateauneuf du Faou

Comment nous contacter ?



Par messagerie :
t029007@dgfip.finances.gouv.fr



Par téléphone du lundi au vendredi :
02 98 81 72 28



En prenant rendez-vous :
par téléphone

Si vous contestez votre facture locale, vous devez vous adresser au service mentionné sur ce document.

Nos horaires de réception

A compter du 1^{er} Octobre 2020

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	13h - 16h
Mardi	8h30 - 12h	13h - 16h
Mercredi	8h30 - 12h	
Jeudi	8h30 - 12h	13h - 16h

Sans RDV Uniquement sur RDV

Pour payer en espèces (maximum 300 €), rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo :



Centre des Finances publiques
Trésorerie de Chateauneuf du Faou

Comment nous contacter ?



Par messagerie :
t029007@dgfip.finances.gouv.fr



Par téléphone du lundi au vendredi :
02 98 81 72 28



En prenant rendez-vous :
par téléphone

Si vous contestez votre facture locale, vous devez vous adresser au service mentionné sur ce document.

Nos horaires de réception

A compter du 1^{er} Octobre 2020

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	13h - 16h
Mardi	8h30 - 12h	13h - 16h
Mercredi	8h30 - 12h	
Jeudi	8h30 - 12h	13h - 16h

Sans RDV Uniquement sur RDV

Pour payer en espèces (maximum 300 €), rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo :



Centre des Finances publiques
Trésorerie de Chateauneuf du Faou

Comment nous contacter ?



Par messagerie :
t029007@dgfip.finances.gouv.fr



Par téléphone du lundi au vendredi :
02 98 81 72 28



En prenant rendez-vous :
par téléphone

Si vous contestez votre facture locale, vous devez vous adresser au service mentionné sur ce document.

Nos horaires de réception

A compter du 1^{er} Octobre 2020

	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 - 12h	13h - 16h
Mardi	8h30 - 12h	13h - 16h
Mercredi	8h30 - 12h	
Jeudi	8h30 - 12h	13h - 16h

Sans RDV Uniquement sur RDV

Pour payer en espèces (maximum 300 €), rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo :

